



DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1992

Edition du
15 avril 2013

DANS CE NUMÉRO

Démocratie: la cassure, en Suisse aussi (Albert Tille)

«La Cassure - L'état du monde 2013», ouvrage collectif dirigé par Bertrand Badie et Dominique Vidal, 264 pages, éditions La Découverte, 2012

Une conception réactionnaire de la famille (Jean-Daniel Delley)

Sous une querelle de déduction fiscale, l'UDC promeut une Suisse mythique qui n'existe pas

Chronique d'une mort en période électorale (Alex Dépraz)

Neuchâtel, Tessin et Vaud sont aux prises avec les conséquences d'un décès sur le processus électoral

Le cavalier seul de la Suisse en Iran (Federico Franchini)

Quand la Confédération aide la République islamique en quête d'armes nucléaires à contourner les sanctions de la communauté internationale

La Suisse et l'Iran, une mise au point nécessaire (Bruno Pellaud)

Un éclairage historique et diplomatique sur la crise avec l'Iran et la médiation suisse

Démocratie: la cassure, en Suisse aussi

«La Cassure - L'état du monde 2013», ouvrage collectif dirigé par Bertrand Badie et Dominique Vidal, 264 pages, éditions La Découverte, 2012

Albert Tille - 07 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23206>

Le «printemps arabe» est en révolte contre les dictatures. Les démocraties occidentales sont plombées par le discrédit de la classe politique. La planète est en crise. [«L'état du monde 2013»](#) analyse les origines de la cassure entre la société et ses dirigeants politiques.

Les causes sont diverses. Au Sud, c'est l'échec du transfert dans les sociétés post-coloniales du modèle de l'Etat-nation comme on installe une usine clés en main. Le «printemps arabe», par contagion, a attisé le rejet de la classe politique dans les pays occidentaux, rejet déjà décrit par Andreas Gross dans son rapport de 2008 au Conseil de l'Europe ([DP 1785](#)). Les régimes démocratiques sont construits sur l'Etat-nation du 19e siècle, garant du bien-être de la société et de la justice redistributive. La mondialisation a progressivement miné le système. Le territoire national n'est plus celui où l'on peut maîtriser les problèmes économiques et sociaux ni les défis environnementaux. La révolution informatique accélère le phénomène. Aux délocalisations économiques

dévoreuses d'emplois s'est ajoutée la fluidité dévastatrice des flux financiers. Vidé de ses pouvoirs, l'Etat n'est plus le protecteur apprécié de la population.

A cela s'ajoutent, après la chute du Mur, la régression des idéologies et la domination de la pensée économique. Le pouvoir politique est jugé impuissant, voire corrompu. Les grands partis et leurs élites autrefois respectées ne mobilisent plus une opinion fidèle. La population est volage. Elle passe d'une liste à l'autre ou s'abstient. La participation aux élections dégringole.

Ce discrédit de la politique traditionnelle ouvre la voie aux formations qui préconisent des solutions simples, mais inefficaces. Les extrêmes, de droite comme de gauche, veulent «sortir les sortants» jugés incapables de défendre autre chose que leur propre pouvoir. On dénonce l'autre qui menace l'identité nationale. On préconise d'abolir la mondialisation au lieu de la comprendre ou de la réformer. Les grandes réunions internationales G8 ou G20, qui se soldent par de solennelles

déclarations sans résultat concret, confortent la vision pessimiste et cynique du politique. Rongée par l'abstention, la démocratie occidentale tente de se réinventer par de nouvelles mobilisations: les «indignés» en Espagne, en Grèce, au Portugal, mais aussi à *Wall Street*. En Suisse, le taux d'abstention aux élections ne s'aggrave pas. «L'état du monde 2013» ne mentionne pas cette exception. Elle s'explique par le fait que le peuple peut sanctionner les élus par initiative ou référendum.

La refondation démocratique de l'Occident passerait-elle par le modèle helvétique? C'est ce qu'affirment en France François Bayrou ou Marine Le Pen. Mais, si la soupape de sécurité de la démocratie semi-directe permet d'éviter les explosions sociales, on ne peut affirmer qu'elle permet de dégager des solutions efficaces contre les méfaits de la mondialisation, par exemple en interdisant les minarets ou même les rémunérations abusives. Le pouvoir direct des électeurs n'empêche pas non plus la perte de crédibilité de nos élus. En Suisse aussi, la cassure existe.

Une conception réactionnaire de la famille

Sous une querelle de déduction fiscale, l'UDC promeut une Suisse mythique qui n'existe pas

Jean-Daniel Delley - 03 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23177>

Avec son [initiative populaire](#), qui sera traitée lors de la session parlementaire spéciale d'avril, l'UDC prétend défendre les familles. En réalité c'est une conception rétrograde de la famille qu'elle cherche à promouvoir.

Rien de tel pour faire passer un projet que de le présenter dans l'emballage du sens commun. Depuis 2010, la [loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs](#) exige des cantons qu'ils accordent une déduction aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers. L'UDC s'était opposée à cette mesure, ce qui montre bien son peu d'intérêt pour le sort des familles. Aujourd'hui elle crie à la discrimination et demande que les familles qui assument elles-mêmes la garde de leur progéniture bénéficient du même allègement fiscal. Simple question de justice.

Mais voilà, le bon sens n'est qu'apparent. Soit deux familles à revenu égal: celle qui confie ses enfants à une structure extra-familiale voit son revenu diminuer. L'allègement fiscal

dont elle bénéficie ne fait que rétablir l'équilibre. Alors qu'alléger la charge fiscale de la famille assumant elle-même la garde, c'est augmenter son revenu. La discrimination n'est donc pas là où la voit l'UDC.

En réalité, avec cette initiative, l'UDC poursuit son combat idéologique en faveur d'une conception traditionnelle de la famille - l'homme à l'usine, la femme à la cuisine. Une conception fort éloignée de la réalité, puisqu'en Suisse plus des trois quarts des femmes exercent une activité professionnelle. Mais, de cette réalité l'UDC n'a cure. Il suffit de parcourir les [textes à ce sujet](#) sur son site Internet pour comprendre l'aveuglement de ce parti, un aveuglement qui confine à la paranoïa. Confier la garde de ses enfants à des tiers, c'est refuser d'assumer sa responsabilité parentale. Ces tiers sont assimilés à l'Etat qui, par le biais des crèches, exerce un contrôle sur les familles. Le *lider maximo* du parti n'hésite pas à parler des «*parents qui se débarrassent de leurs*

enfants» et fait référence aux dégâts causés par les champions de l'éducation collective, les nazis et les communistes. Les structures extra-familiales relèvent d'une volonté étatique de confisquer la tâche éducative qui incombe naturellement aux parents.

Le slogan de «*l'étatisation des enfants*» a déjà permis d'enterrer le modeste article constitutionnel sur la famille qui aurait favorisé l'indispensable développement des structures d'accueil. Il s'agit de faire échec à cette nouvelle attaque contre les familles réelles. L'engagement de l'UDC en faveur de la famille traditionnelle s'inscrit très logiquement dans son combat pour une Suisse mythique: une Suisse souveraine alors que notre pays, de par sa situation géographique et son économie, est très largement dépendant de l'étranger; une Suisse préservée de la présence étrangère alors que notre prospérité est depuis très longtemps tributaire de l'immigration.

Chronique d'une mort en période électorale

Neuchâtel, Tessin et Vaud sont aux prises avec les conséquences d'un décès sur le processus électoral

Alex Dépraz - 09 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23224>

La mort fait partie de la vie. De la vie politique aussi: l'actualité nous rappelle que le destin frappe sans tenir compte des calendriers électoraux. A l'émotion de la disparition s'ajoutent alors de plus arides débats de droit constitutionnel.

Le décès de Raymond Traube, candidat PDC au Conseil d'Etat neuchâtelois, à moins de trois semaines du scrutin a bouleversé le calendrier électoral. Après avoir tergiversé, le gouvernement a finalement choisi une [solution pragmatique](#): l'élection au Conseil d'Etat est reportée de deux semaines, comme l'impose la loi; le scrutin pour le Grand Conseil a bien lieu comme prévu le 14 avril, mais sera dépouillé en même temps que celui pour le gouvernement, pour respecter sinon la lettre du moins l'esprit de la Constitution cantonale qui prévoit que les deux scrutins doivent se dérouler simultanément.

Autre situation pour les élections communales tessinoises qui ont également lieu le 14 avril: en toute légalité - un arrêt du Tribunal administratif tessinois l'a [confirmé](#) - les électeurs pourront voter à titre posthume pour Giuliano Bignasca, le fondateur de la *Lega* décédé le 7 mars dernier, à l'exécutif communal de Lugano.

Ces deux solutions opposées s'expliquent en grande partie par la diversité des systèmes électoraux. L'exécutif neuchâtelois est élu au scrutin majoritaire où les voix se portent sur des personnes: il est donc impossible de tenir compte des bulletins qui se porteraient sur un candidat décédé. Soit le législateur considère que ces voix sont nulles soit, comme à Neuchâtel, il prescrit l'annulation de l'élection et son report: peu importe que le malheureux défunt fût le favori des sondages ou qu'il n'eût que peu de chances d'être élu, l'égalité commande que la solution juridique soit la même pour tous les candidats. Pour les mêmes raisons, une élection complémentaire doit en principe être organisée si un siège devient vacant en cours de mandat.

La situation est différente lorsque l'élection a lieu au scrutin proportionnel, comme celle des municipalités tessinoises: les voix des électeurs ne se portent pas tant sur un candidat déterminé que sur une liste présentée par un parti. Dans ce système, l'ordre de la liste des candidats - ou le nombre des voix qu'ils obtiennent lors de l'élection - permet de désigner la personne appelée à suppléer celle qui ne peut plus assumer sa fonction. De même, il n'y a en principe pas, en cas de vacance,

d'élection complémentaire dans un scrutin proportionnel puisqu'elle modifierait la répartition des sièges. Il n'y avait donc pas de raison de reporter l'élection à Lugano.

En septembre 2011, le canton de Vaud avait dû faire face à une situation similaire lorsqu'avait brutalement disparu Jean-Claude Mermoud (UDC) alors qu'il était candidat au Conseil des Etats et siégeait au Conseil d'Etat jusqu'à fin juin 2012. Le bureau électoral avait interprété extensivement la loi pour biffer son nom des candidatures au Conseil des Etats. Une élection complémentaire avait été organisée fin 2011 pour sa succession au gouvernement, le texte de la Constitution prévoyant que tout siège devenu vacant plus de 6 mois avant la fin de la législature devant être remplacé. Cette élection avait vu le basculement du Conseil d'Etat à gauche avec l'élection de la Verte Béatrice Métraux. Les élections générales qui ont eu lieu moins de quatre mois plus tard, en mars 2012, avaient confirmé tant la majorité de gauche que le siège de Béatrice Métraux.

Due au hasard du jour du décès de Jean-Claude Mermoud, cette succession rapprochée de deux scrutins avait suscité l'incompréhension. Une réforme constitutionnelle a été

lancée. Les citoyens vaudois se prononceront le [9 juin 2013](#) sur une modification du calendrier électoral: si la révision est acceptée, une élection complémentaire n'aura désormais lieu que si un siège devient vacant moins de six mois avant les élections générales plutôt qu'avant la fin de la législature. Un siège pourrait ainsi rester vacant

jusqu'à 9 ou 10 mois, une éternité en termes politiques, y compris si la vacance est due à une démission. Sous l'angle démocratique, la solution proposée nous paraît moins acceptable que le *statu quo* et le risque de répéter la situation vécue fin 2011 semble faible.

Cette contestable révision constitutionnelle vaudoise est hélas parfaitement dans l'air du

temps. Croyant parer à l'imprévu, les autorités ont immédiatement réagi à un événement particulier par une modification d'un cadre légal qui a également vocation à s'appliquer dans d'autres situations. Mais, la Constitution restera toujours aussi imparfaite que le sont ses auteurs: «*Nul ne connaît ni le jour ni l'heure.*»

Le cavalier seul de la Suisse en Iran

Quand la Confédération aide la République islamique en quête d'armes nucléaires à contourner les sanctions de la communauté internationale

Federico Franchini - 05 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23191>

Téhéran, mars 2008. Micheline Calmy-Rey, souriante et voilée, pose à côté du président Ahmadinejad. La photo créa une levée de boucliers en Suisse et à l'étranger. Le but de ce «[voyage de travail](#)»: la signature d'un contrat gazier entre la société suisse EGL et la compagnie étatique iranienne NIGEC.

Des câbles de [Wikileaks](#) l'ont révélé: le contrat fut vertement critiqué par les Etats-Unis qui ont exercé de fortes pressions pour que Berne renonce à l'appuyer officiellement. Pourtant, au risque d'une crise diplomatique grave, la Suisse n'a pas hésité.

Au cours des dernières années, la Suisse, qui assure par ailleurs la représentation des intérêts américains à Téhéran,

s'est démarquée de la position sévère des Etats occidentaux à l'égard de l'Iran. Comme l'explique René Schwok dans son récent ouvrage [Politique extérieure de la Suisse](#) (Presses polytechniques et universitaires romandes), face à l'Iran la Suisse a joué la carte du cavalier seul. En 2009 à Genève, lors de la Conférence des Nations Unies sur le racisme, la délégation suisse et celle de la Norvège furent les seules parmi les délégations occidentales à ne pas quitter la salle quand le chef d'Etat iranien s'est lancé dans des diatribes négationnistes.

Dans le cas d'EGL, le professeur Schwok peine à s'expliquer l'attitude du gouvernement suisse, comme il nous le confie: «*En tous les cas, c'est une erreur majeure de*

mélanger une intermédiation diplomatique avec la défense d'intérêts économiques». Le Conseil fédéral se justifia en déclarant que ce contrat profitait aux intérêts stratégiques de la Suisse, en permettant une diversification de ses approvisionnements.

Pourtant, ce gaz ne serait jamais parvenu en Suisse, car il aurait été utilisé dans les centrales italiennes d'EGL.

Finalement, à la suite de l'évolution du dossier iranien, la Suisse rentre dans le rang. En septembre 2010, EGL communique l'enterrement de l'accord. En janvier 2011, le Conseil fédéral annonce le renforcement des sanctions économiques à l'égard de l'Iran.

Attitude schizophrénique

Dans un premier temps, la Suisse ne suit pas les Etats-Unis et l'Union européenne lorsqu'ils adoptent des mesures plus sévères que celles prévues par les Nations Unies. La Confédération déclare qu'elle est liée par les seules résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU: un alignement sur les positions occidentales serait contraire à la traditionnelle neutralité helvétique. Cependant, pour les puissances occidentales, la Suisse représente une faille dans le dispositif de sanctions imposé par la communauté internationale. En janvier 2011, le Conseil fédéral change d'attitude en reprenant complètement le paquet des mesures occidentales.

L'an dernier, les Etats-Unis et l'UE ont renforcé les sanctions contre l'Iran en les étendant aux importations pétrolières. Le 4 juillet 2012, le Conseil fédéral décide également d'étendre les sanctions à l'égard de Téhéran. Toutefois, contrairement aux décisions américaines et européennes, le gouvernement n'applique pas l'embargo au secteur des hydrocarbures et à la Banque centrale iranienne. Une position qui suscite une nouvelle fois une levée de boucliers de la part des Etats-Unis. L'été dernier, l'ambassadeur Donald S. Bayer manifestait la déception de son pays qui craint que la Suisse ne soit utilisée comme une plateforme pour contourner les sanctions.

Base de contournement?

Ce rôle de plateforme de contournement joué par la Suisse n'est pas nouveau. Durant les années 80, des banques et des sociétés suisses ont fait des affaires avec le régime sud-africain qui à l'époque était banni par la communauté internationale. Marc Rich, le célèbre *trader* à l'origine de l'empire de Glencore, l'une des sociétés suisses les plus importantes et les plus controversées, a été accusé par les Etats-Unis d'avoir vendu à l'Afrique du Sud du pétrole iranien.

A la fin octobre de l'an passé, des médias iraniens ont rapporté les déclarations de certains dirigeants de la République islamique annonçant vouloir exporter le pétrole via la Suisse pour contourner l'embargo européen. [Naftiran Intertrade Company](#) (NICO) et [Petro Suisse Intertrade Company SA](#) sont deux sociétés qui ont leur siège à Pully. Ces deux entreprises apparaissent dans la liste noire du Trésor américain. La raison? Leurs liens très étroits avec le gouvernement iranien. Selon un haut fonctionnaire américain cité par le magazine [Time](#), NICO achète une grande partie des importations iraniennes de pétrole et de gaz et est fortement financé par le gouvernement de Téhéran. Depuis la Suisse, NICO aurait réussi pendant plusieurs années à échapper à l'embargo décrété par les Etats-Unis.

En juillet 2012, le Trésor

américain annonce avoir identifié et ajouté à sa [liste noire](#) d'autres sociétés-écrans suspectées d'aider l'Iran à contourner les sanctions internationales. Dans cette liste de onze nouvelles compagnies apparaît aussi Petro Suisse. Malgré son nom et son logo – une représentation du territoire suisse coloré en rouge – Petro Suisse n'a rien d'helvétique. Tout laisse présumer qu'elle est aussi une société de couverture utilisée pour vendre du pétrole iranien. Selon le registre du commerce, la société a été créée en 2011 et est présidée par Jashnafaz Seyfollah, ex-directeur exécutif de la compagnie pétrolière d'Etat iranienne et de NICO.

Ce n'est pas la première fois que les dirigeants iraniens essaient de créer une nouvelle filiale en Suisse. En 2008, à Lausanne, est créée la [Pearl Energy](#) qui, en 2010, apparaît sur la liste des sociétés sanctionnées par les Nations Unies. Pour cette raison, au contraire de NICO et Petro Suisse, Pearl Energy est inscrite sur la liste des sociétés touchées par les sanctions suisses publiée sur [le site](#) du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Pearl Energy [est accusée](#) d'avoir été fondée par la First East Export Bank (FEEB), une filiale malaisienne de la Bank Mellat. Cette dernière est un institut de crédit iranien sous embargo depuis 2007 pour son rôle dans la fourniture de services financiers à l'Organisation de l'énergie atomique iranienne. La société, qui sur son site Internet [précise](#) être une

«entreprise suisse indépendante» détenue par des résidents en Suisse, a été mise en liquidation en janvier 2012.

Pour le moment NICO et Petro Suisse ont réussi à échapper aux sanctions helvétiques. Toutefois, durant toute l'année 2012, les pressions américaines et européennes se sont faites très fortes. Cheffe de la communication du Seco, Antje Baertschi confirme que les sanctions à l'égard de l'Iran sont régulièrement abordées dans les discussions diplomatiques entre la Suisse et les Etats-Unis: «NICO est sous sanction par les USA depuis 2008: il est donc logique que les Etats-Unis demandent à la Suisse de faire de même.»

En octobre, la décision de la Suisse de ne pas appliquer l'embargo au secteur pétrolier, ainsi que la présence de NICO et Petro Suisse, auraient été soulevées lors d'une réunion à Londres, entre fonctionnaires suisses responsables de la politique de sanctions et des représentants du Foreign Office britannique - il faut rappeler que malgré les

sanctions et l'attitude en pointe de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Iran, NICO reste un important partenaire d'affaires et [actionnaire](#) du géant pétrolier BP.

Des raisons de politique extérieure

Pour le Conseil fédéral, le fait de ne pas inclure le secteur pétrolier dans le paquet des sanctions est dû à des «*raisons de politique extérieure*», en particulier aux relations particulières que la Suisse entretient avec Téhéran du fait de la représentation des intérêts des Etats-Unis. Pour d'autres, ce choix cache pourtant des raisons économiques. Pour René Schwok, il s'agit peut-être d'«*une combinaison de sauvegarde de la niche du trading pétrolier et de la volonté de ne pas trop apparaître hostile à l'Iran afin de rester un intermédiaire. En tous les cas, le Conseil fédéral ne peut plus invoquer, à mon avis, l'argument de la neutralité, car il a déjà adopté des sanctions occidentales qui vont plus loin que celles*

édictees par le Conseil de sécurité des Nations Unies».

La Suisse est une plaque tournante du commerce mondial du brut. Jusqu'il y a peu, les principales sociétés de *trading* (Vitol, Glencore, Trafigura, etc.) [ont commercialisé](#) du brut iranien. Pour cette raison, elles ont été la cible des autorités américaines. Le gouvernement suisse est conscient du fait que la place financière et de *trading* suisse ne doit pas être utilisée pour contourner l'embargo. Pour ce motif, les transactions sur le pétrole avec l'Iran doivent être signalées au Seco.

Depuis quelques mois, les grands *traders* déclarent avoir cessé tout commerce avec l'Iran. Ces sociétés courent le risque d'être mises à l'amende et de perdre l'accès aux licences du marché américain. En 2009 déjà, Credit Suisse a payé une amende record de 536 millions de dollars pour avoir contourné les sanctions imposées à différents «*Etats voyous*» dont l'Iran.

La Suisse et l'Iran, une mise au point nécessaire

Un éclairage historique et diplomatique sur la crise avec l'Iran et la médiation suisse

Bruno Pellaud - 12 avril 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/23237>

L'auteur, qui a collaboré à DP au début des années 70, réagit à l'[article](#) de Federico Franchini mis en ligne le 5 avril

qui était centré sur la problématique énergétique et les activités d'entreprises suisses liées au régime iranien.

Dans les années 90, en tant que directeur général adjoint et chef de l'inspectorat de l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA), je m'efforçais de déjouer et d'exposer les activités nucléaires iraniennes clandestines, dont la nature militaire ne faisait aucun doute. Profondément saigné par la guerre contre l'Irak dans les années 80, l'Iran s'était lancé à son tour dans un programme nucléaire militaire pour s'affirmer face à Saddam Hussein – qui avait pour cette guerre bénéficié du soutien américain et qui en 1990, à sa première défaite par ces mêmes Américains, se trouvait à deux ans d'un premier engin explosif.

Mal géré, le programme iranien resta embryonnaire et ne fut abandonné qu'en 2003 à la chute définitive de Saddam – selon les conclusions d'un rapport exhaustif des services de renseignement américains publié en 2007. Depuis 2003, l'Iran joue l'ambiguïté en poursuivant l'ensemble des activités potentiellement utiles à des fins militaires – depuis l'enrichissement de l'uranium jusqu'aux essais de matériaux spéciaux – sans pour autant conduire explicitement un programme de militarisation selon les critères habituels.

Il est bien clair que cette approche est menaçante et qu'elle comporte une dimension stratégique inquiétante dans le contexte du Moyen-Orient. Néanmoins, il faut savoir que le bras de fer entre l'AIEA et l'Iran au sujet des activités de nature militaire concerne la période d'avant 2003, ce que les propagandistes américains et

israéliens choisissent d'ignorer. A partir de 2003, le dossier iranien s'est joué sur le plan diplomatique avec la mise sur pied d'un régime de sanctions américaines, onusiennes et européennes – un outil judiciaire pour amener l'Iran à la table diplomatique – avec en arrière-plan des menaces israéliennes de bombardement des installations iraniennes.

Comme on le sait, la Suisse représente les intérêts américains à Téhéran – faute de relations diplomatiques directes entre Iran et Etats-Unis depuis 1979: position privilégiée pour la Suisse. En 2003, après la chute de Saddam Hussein, l'ambassadeur de Suisse à Téhéran, Tim Guldemann, transmet au gouvernement américain une note écrite révélant une disponibilité de la part de l'ayatollah Khamenei pour engager un dialogue avec Washington. La clique ultraconservatrice qui entourait le président Bush ignora cette ouverture avec mépris.

En 2005, Tim Guldemann était de retour en Europe et dans le monde académique. De souche socialiste, profondément convaincu qu'une issue pacifique du dossier iranien était possible, il s'engagea activement pour construire des ponts entre les différentes capitales. Ensemble, nous avons alors publié une série d'articles dans la presse internationale et une étude détaillée sur la résolution du dossier, à l'invitation de l'*International Crisis Group*

(ICG). Nous y défendions un droit limité pour l'Iran à l'enrichissement d'uranium, un droit accompagné de vérifications draconiennes. En février 2006, la proposition ICG fut à deux doigts de la réussite suite à différentes déclarations encourageantes, notamment celle du gouvernement russe et de celle du directeur général de l'AIEA, Mohamed El Baradei. Un appel téléphonique très menaçant de Condoleezza Rice à El Baradei mit fin à cette initiative.

Regain d'espoir au printemps 2006. Deux négociateurs sérieux se mirent au travail, Javier Solana du côté européen et Ali Larijani pour l'Iran. Avec le soutien de leurs supérieurs respectifs, ils conclurent au cours de l'été un accord qui stipulait un gel temporaire des menaces respectives, la continuation de l'enrichissement d'une part et des sanctions sévères d'autre part, mais avec une reconnaissance à long terme du droit de l'Iran à poursuivre des activités limitées d'enrichissement à des fins de recherche et de développement. Condoleezza Rice avait avec habileté et bravoure, malgré l'opposition des ultraconservateurs Cheney et Bolton, réussi à convaincre le président Bush de laisser passer la caravane diplomatique.

L'annonce de l'accord était programmée pour la semaine de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2006 à New York. Le lundi, dans son discours d'ouverture,

le président Bush annonça un accord imminent sur le dossier iranien, selon lequel Solana et Larijani devaient se retrouver à l'Hôtel Waldorf, signer l'accord - un geste suivi immédiatement par l'entrée dans la salle de Condoleezza Rice pour une première réunion à trois. Ali Larijani avait annoncé l'arrivée à Washington de quelque 300 fonctionnaires du gouvernement iranien prêts à négocier avec l'administration Bush sur tous les dossiers en suspens.

Mais les avions iraniens n'arrivèrent pas. En milieu de semaine, l'ayatollah Khamenei et le président Ahmadinejad (juste arrivé à New York) coupèrent l'herbe sous les pieds d'Ali Larijani en rejetant l'accord. L'ayatollah venait de démontrer sa faiblesse majeure, l'irrésolution, une faiblesse qu'il démontra à nouveau en 2009, en refusant, après avoir autorisé son mandataire, un autre accord nucléaire important conclu à Genève. L'épisode de 2006 à New York a été oublié par les politiciens, les historiens et les journalistes, parce que personne n'y a vraiment gagné; à cet échec, les «*va-t-en-guerre*» autour du président Bush ont ricané de plaisir et les «*pacifistes*» furent désavoués par l'événement. Un [reportage](#) remarquable de la télévision britannique BBC de 2009 relate les faits avec brio, avec notamment une *interview* révélatrice d'Ali Larijani.

C'est en 2007 que Micheline Calmy-Rey et le département fédéral des affaires étrangères (DFAE) intensifièrent l'effort de

médiation suisse, en élaborant des propositions concrètes basées sur celles abandonnées précédemment à New York, et en les discutant régulièrement avec les autorités iraniennes représentées par Ali Larijani jusqu'à son limogeage en octobre 2007 par le président Ahmadinejad. J'ai eu moi-même le privilège d'accompagner à Téhéran le secrétaire d'Etat du DFAE, Michael Ambühl, pour une discussion des dossiers techniques. Ali Larijani a pris cette médiation au sérieux, puisqu'à chacune de ses visites de négociation en Europe, il rendait visite à Micheline Calmy-Rey, jusqu'au jour où l'aéroport de Genève lui refusa le plein de kérosène au nom des sanctions onusiennes... La médiation suisse fut reprise et continuée par d'autres pays plus influents, comme la Turquie et le Brésil.

Les efforts de médiation suisse sur le dossier nucléaire iranien méritent d'être reconnus. Depuis 2003 avec Tim Guldemann à Téhéran, pendant de longues années avec Micheline Calmy-Rey à Berne, jusqu'en 2012 avec Didier Burkhalter, le DFAE a tenté ce qui était possible pour contribuer à une solution pacifique de ce dossier. Le projet n'a pas échoué; il a simplement évolué et pris une autre direction. Ce ne sont pas des considérations d'éloignement ou d'alignement sur la politique américaine, ou d'intérêts économiques à court terme pour les marchands de pétrole établis en Suisse, qui ont motivé Micheline Calmy-Rey. Il s'agissait

simplement d'utiliser au mieux le petit espace de manœuvre dont disposait la Suisse sur ce thème entre les capitales, Téhéran, Washington et Bruxelles, pour donner du profil à notre politique étrangère.

Les négociations en cours entre l'Iran et les membres permanents du Conseil de sécurité ne vont pas aboutir avant l'élection du nouveau président iranien en juin 2013, car les conflits personnels entre les chefs du régime iranien rendent impossible toute décision de ce genre.

Une personnalité iranienne va dominer le processus électoral de ce printemps, le même Ali Larijani. Président du Parlement depuis 2008, chef du plus grand parti (celui des conservateurs) qui a élu en 2012 un tiers des membres du Parlement, sa candidature et sa victoire éventuelle pourraient changer le cours de l'histoire. Conservateur certes, intransigeant, pilier du régime avec ses trois frères tous aussi bien placés dans l'appareil étatique, informaticien, mathématicien et docteur en philosophie occidentale, Ali Larijani a tout de même une certaine ouverture sur l'étranger; on lui reconnaît une vision réaliste, saine et «*progressiste*» de l'Iran dans ses relations avec le monde. Il ne reste plus qu'à espérer que son avion pourra à l'avenir atterrir et surtout repartir de l'aéroport de Genève, ville internationale qu'il connaît bien pour y être souvent passé sur le chemin de Berne.

Index des liens

Démocratie: la cassure, en Suisse aussi

http://www.editionsladecouverte.fr/catalogue/index-La_cassure-9782707173560.html

<http://www.domainepublic.ch/articles/9875>

Une conception réactionnaire de la famille

<http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis378t.html>

http://www.admin.ch/ch/f/rs/642_14/a9.html

<http://www.initiative-familles.ch/referate/index.html>

Chronique d'une mort en période électorale

http://www.ne.ch/neat/documents/info_archives/TousCP_5983/Jan2013_Juin2013_14940/CommScrutin28avr il.pdf

<http://www.tdg.ch/suisse/Meme-mort-Giuliano-Bignasca-peut-rester-candidat/story/15617861>

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/votations_elections/fichiers_pdf/VD130609-Broc hure_vaud.pdf

Le cavalier seul de la Suisse en Iran

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=17831>

http://www.letemps.ch/swiss_papers

<http://www.presses-polytechnique.ca/en/politique-exterieure-de-la-suisse>

<http://www.naftiran.com/>

http://www.moneyhouse.ch/it/u/petro_suisse_intertrade_company_sa_CH-550.1.090.508-9.htm

<http://www.time.com/time/nation/article/0,8599,1996921,00.html>

<http://www.bbc.co.uk/news/world-middle-east-18822957>

http://www.moneyhouse.ch/fr/u/pearl_energy_services_sa_CH-550.1.058.055-9.htm

<http://www.seco.admin.ch/themen/00513/00620/00622/02048/index.html?lang=fr>

<http://iipdigital.usembassy.gov/st/english/texttrans/2010/11/20101130154205su0.3958943.html#axzz2OizTjctL>

http://pearlenergy.ch/?page_id=169

<http://english.capital.gr/News.asp?id=1413942>

<http://www.ft.com/cms/s/0/65f615f0-2a51-11df-b940-00144feabdc0.html#axzz2Oj1WoN5n>

La Suisse et l'Iran, une mise au point nécessaire

<http://www.domainepublic.ch/articles/23191>

<http://dl.dropboxusercontent.com/u/7458530/BBC.Iran.Nuclear.2009.avi>